

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

46^{ème} session

En ligne

27 septembre – 1er octobre et 7 octobre 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur
de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres.¹	CX/FL 21/46/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FL 21/46/2
3	Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i>	CX/FL 21/46/3
4	Examen des dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex (confirmation) A. COMITÉ SUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES FRAIS (CCFFV) Normes pour les kiwis Compétence Union européenne. Vote Union européenne. Normes pour les aux frais, les pommes de terre de conservation, et les ignames Compétence partagée. Vote États membres. B. COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU) Révision de la norme pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge, Avant-projet de révision de la norme pour les préparations de suite pour enfants en bas âge, Avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FL 21/46/4

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Objet	Document
	<p>C. COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRAITÉS (CCPFV)</p> <p>Norme pour gochujang, sauce “chili”, chutney de mangue, les fruits séchés, et les mélanges de fruits en conserve.</p> <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p> <p>D. COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES (CCSCH)</p> <p>Projet de norme pour l’origan séché, le gingembre séché ou déshydraté, les clous de girofle, le basil séché, la noix de muscade</p> <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p>	
5	<p>Projet de lignes directrices pour l’étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2019/85/OCS-FL <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>REP19/FL, Appendix II</p> <p>CX/FL 21/46/5</p>
6	<p>Avant-projet de Directives sur l’étiquetage nutritionnel frontal</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/19/OCS-FL <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/6</p> <p>CX/FL 21/46/6-Add.1</p>
7	<p>Avant-projet de Directives sur les ventes par Internet/le cybercommerce</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/20/OCS-FL <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/7</p> <p>CX/FL 21/46/7-Add.1</p>
8	<p>Étiquetage des allergènes alimentaires</p>	
8.1	<p>Avant-projet de révision de la <i>Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/21/OCS-FL 	<p>CX/FL 21/46/8</p> <p>CX/FL 21/46/8-Add.1</p>
8.2	<p>Avant-projet de Directives sur les mises en garde contre les allergies sur l’étiquette</p> <ul style="list-style-type: none"> – Observations en réponse à CL 2021/21/OCS-FL <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/8</p> <p>CX/FL 21/46/8-Add.2</p>
9	<p>Innovation – utilisation de la technologie dans l’étiquetage des denrées alimentaires (document de travail)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/9</p>
10	<p>Étiquetage des boissons alcoolisées (document de travail)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/10</p>

Point	Objet	Document
11	Étiquetage des denrées alimentaires conditionnées dans des emballages groupés (y compris présentation commune) (document de travail) <i>Compétence partagée. Vote Union européenne.</i>	CX/FL 21/46/11
12	Travaux futurs et orientations du CCFL (document de travail) (demande d'informations à travers la CL 2020/08-FL) <i>Compétence partagée. Vote États membres.</i>	CX/FL 21/46/12
13	Approche et critères d'évaluation et d'établissement des priorités des travaux du CCFL (demande d'informations à travers la CL 2020/09/OCS-FL) – Observations en réponse à CL 2020/09-FL <i>Compétence partagée. Vote États membres.</i>	REP19/FL, Appendix V CX/FL 21/46/13
14	Autres questions <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i>	
15	Date et lieu de la prochaine session <i>Compétence États membres. Vote États membres.</i>	
16	Adoption du rapport <i>Compétence États membres. Vote États membres.²</i>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.